

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale  
A.A.T.L. – D.M.S.  
A l'attention de  
Monsieur Guido VAN CAUWELAERT  
Directeur  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1**

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : MK/2271-0088  
N/Réf : AVL/KD/SGL-2.186/s.370  
Annexe : 1dossier

Monsieur le Directeur,

**Objet : SAINT-GILLES. Rue de Suisse, 25.  
Proposition de classement comme monument de l'immeuble à l'initiative du propriétaire.  
(Dossier traité par Mme M. Kreutz)**

En réponse à votre lettre du 18 février 2005, en référence, reçue le 25 février, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

Suite à la visite complète de la maison effectuée ce 18 mai 2005, la CRMS a pu évaluer l'intérêt de l'immeuble et le resituer dans le contexte de la rue.

Il s'agit d'une maison bourgeoise bruxelloise typique du dernier quart du 19e siècle. Tant l'élévation de la façade de trois travées que la distribution du plan correspondent au mode de vie développé dans les extensions de la capitale. Une travée est consacrée à la circulation verticale : vestibule, hall, escalier et entresols, tandis que les deux autres travées présentent trois pièces en enfilade au bel étage, et deux pièces aux étages suivants. La cave comprend la cuisine et les locaux de services, reliés par une cour anglaise et un escalier métallique menant au jardin. Celui-ci est ample, profond et arboré.

La façade avant, sur socle en pierre bleue soigneusement taillée, superpose des étages en pierre de Gobertange pour les trumeaux et pierre bleue pour les encadrements de fenêtres. La façade arrière, en brique, est enduite et blanchie.

Le style général est un éclectisme empreint de sobriété. On notera particulièrement des vitraux néo-Renaissance flamande (en partie démontés) dans le jardin d'hiver, et six belles cheminées.

Contrairement à ce que certaines sources laissent sous-entendre, il apparaît toutefois que rien ne permet de confirmer l'attribution de cette réalisation à l'architecte Paul Hankar. Une recherche complémentaire mériterait d'être poursuivie à cet égard.

La finition, de qualité, est quasi conservée dans son entièreté :

- le sol est en marbre blanc (escalier du vestibule, hall), parquets en arête de poisson sans bordures (salons), carrelages fleuris (véranda et caves), simple plancher (autres pièces), ou couvert de balatum (pièces d'eau).
- Protégé par une moquette, l'escalier en bois est resté intact : l'amorce dans le vestibule est formée par une colonnette cannelée en acajou, les balustres à base polygonale sont identiques jusqu'au niveau supérieur.
- Les portes soigneusement moulurées, certaines en bois de fruitier, possèdent leur quincaillerie originale.
- Les six cheminées présentent plusieurs variantes classiques, en marbres différents dans chaque pièce. La cheminée du salon avant, en marbre blanc rehaussé de motifs en cuivre, conserve son âtre à encadrement de bronze à décor d'angelots en céramique ; la cheminée du salon central, en marbre noir de Mazy, a une taque en fonte à motifs d'aigles.
- Les plafonds sont variés, nulle part surchargés. Celui du vestibule présente une frise à triglyphes ; les plafonds du bel étage sont les plus riches. Tous ont sans doute été repeints.
- Les châssis de fenêtres sont d'origine. Ceux côté rue sont à guillotine.
- Quelques pièces conservent leur miroir d'origine, notamment le salon avant (entre les fenêtres).
- Certaines pièces sont lambrissées. Celle de la cave avant conserve une armoire d'angle et, formant frise dans le lambris, offre une série de vues de monuments belges réalisées par F. Baes. L'office conserve deux armoires murales de style Chippendale, de part et d'autre de la cheminée en bois clair.
- Les sanitaires sont anciens : bain et lavabo double en marbre (entre-deux-guerres ?), l'évier de la cuisine est d'origine.

L'élément le plus original est sans doute l'entresol de l'escalier dont la porte à encadrement monumental qui mène vers les sanitaires est surmontée d'une balustrade formant un balcon intérieur, accessible depuis le dégagement entre la salle de bain et la chambre à coucher principale de l'étage. Ce balcon offre une vue sur le hall et le vestibule.

La maison est demeurée complète et l'état de conservation général est bon, malgré la présence de plusieurs infiltrations à l'arrière ou encore des travaux d'urgence à effectuer aux toitures plates de la véranda (lanterneau en verre et plate-forme en zinc) et de l'annexe des sanitaires (zinc). Les pièces de la cave, du bel étage, du premier et du deuxième étages conservent leur équipement et leur décor, généralement surpeint. Les traces de deux grandes colonnes qui marquaient la transition entre le salon central du rez-de-chaussée et le jardin d'hiver sont visibles au plafond et au sol. Le troisième étage et le grenier, aménagés en chambre à duplex dans les années 1970, sont aujourd'hui délabrés.

### **La rue de Suisse**

La rue, tracée suivant le plan général d'alignement dressé par Victor Besme en 1862 et lotie entre 1875 et 1896, présente un ensemble encore homogène et presque intact de maisons éclectiques ou d'inspiration néo-classique à trois travées et quelques hôtels de maîtres à cinq travées et aux façades enduites. Certaines maisons, dont le 25, ont une façade en pierre bleue. Ainsi conservée, cette rue illustre, par excellence, le contexte urbanistique type développé dans les extensions de Bruxelles entre ca. 1865 et 1914 et qui a donné lieu à la construction de centaines de maisons similaires dont une bonne partie subsiste mais dont peu d'ensembles complets sont protégés. Les immeubles du XIXe siècle qui le sont, sont généralement des hôtels de maître (5 travées ou plus, avec porche et dépendances) ou des maisons de style Art nouveau.

En conséquence et conformément à l'article 222 du COBAT, la C.R.M.S. a estimé que l'immeuble du 25 rue de Suisse méritait d'être classé comme monument, dans sa totalité, pour sa valeur historique, artistique et esthétique, à condition qu'il soit intégré dans l'ensemble urbanistique de la rue de Suisse. En effet, si la maison présente un intérêt intrinsèque évident pour avoir traversé plus d'un siècle sans avoir subi de transformations, d'autres maisons de la rue présentent les mêmes qualités. La CRMS propose donc d'élargir la demande de protection aux n<sup>os</sup> 9 à 37 et n<sup>os</sup> 6 à 24 de la rue. Elle invite la DMS à soumettre un projet d'arrêté d'ouverture d'enquête préalable au classement pour préciser les limites de la protection de la maison et de l'ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

J. DEGRYSE  
Président